



## **Réserve Naturelle Régionale de Saint-Cyr (86)**

### **Consultation préalable à la désignation d'un gestionnaire**

Région Nouvelle-Aquitaine  
15 rue de l'Ancienne Comédie - CS 70575  
86021 POITIERS Cedex

**Réponse attendue avant le 31/12/2022**

---

#### **Avant-propos**

La création de Réserves Naturelles Régionales (RNR) est une compétence donnée par la loi n°2002-76 du 27 février 2002 aux Régions. Comme décrit dans le code de l'environnement, et dans le règlement d'intervention pour la biodiversité voté par le Conseil régional le 17 octobre 2022 (délibération 2022.1733.SP) un ou plusieurs gestionnaire(s) est désigné par le Président de Région pour chaque réserve naturelle régionale. La candidature des gestionnaires auprès de la Région doit se faire exclusivement en réponse à la présente consultation.

La désignation d'un gestionnaire est réalisée par le Président du Conseil régional (R. 332-42 du code de l'environnement) parmi les personnes mentionnées dans l'article L.332-8 du Code de l'Environnement. La gestion est ensuite confiée par le Conseil Régional, à l'organisme gestionnaire désigné, par voie de convention.

La **Réserve naturelle régionale de Saint Cyr** s'étend sur une superficie de 39 ha sur une partie du lac de Saint-Cyr, situé sur la commune de Beaumont-Saint-Cyr, dans la Vienne. Elle a été classée en RNR par délibération n° 2022.953.SP du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine lors de la séance plénière du 20 juin 2022. Le classement est valable pour une durée de 10 ans renouvelable par tacite reconduction.

Ce site présente un intérêt écologique fort pour l'accueil des oiseaux migrateurs et oiseaux d'eau : il est le seul site de nidification de la Sterne pierregarin du Département. Il est composé d'une mosaïque d'habitats naturels dont une majorité de zones humides. La présence de tapis de characées, de la Fritillaire pintade, de la Grande et de la Petite Naiade, de nombreux odonates et amphibiens, confèrent à cette réserve un intérêt patrimonial régional. Issu de travaux de renaturation d'une ancienne carrière entre 2007 et 2009, la réserve accueille un patrimoine naturel de plus en plus riche au fil des années.

## **I/ Définition et contenu des missions de l'organisme gestionnaire**

Les missions que doit assurer l'organisme gestionnaire pour le compte de la Région ont pour objectif général, dans le cadre du plan de gestion de la réserve naturelle, d'assurer prioritairement la conservation du patrimoine naturel qui a motivé le classement en réserve naturelle. Pour cela, des actions de gestion des milieux naturels et des espèces et, si besoin, de restauration écologique seront menées. **Les missions plus spécifiques du gestionnaire sont les suivantes :**

### **1/ Missions d'ordre scientifique et technique**

- évaluer le dernier plan de gestion du site de Saint-Cyr (anciennement réserve Ornithologique de Saint-Cyr) ;
- rédiger le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Cyr, conformément à l'article R.332-43 du Code de l'environnement et selon la dernière méthodologie de Réserves Naturelles de France (RNF) et mettre en œuvre le plan de gestion ;
- évaluer, à mi-parcours, le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Saint-Cyr selon les critères définis dans le plan de gestion, et réaliser l'évaluation finale du plan de gestion ;
- assurer et organiser le suivi scientifique des milieux, des espèces et des actions de gestion entreprises ;
- participer à l'amélioration et au partage des connaissances sur la réserve naturelle, notamment via la saisie des données dans le SINP ;
- réaliser ou faire réaliser l'ensemble des opérations nécessaires à la conservation du patrimoine naturel de la RNR et au maintien des équilibres biologiques et fonctionnels des habitats, des espèces et de leurs populations : gestion courante, travaux de génie écologique... et qui seront inscrites au plan de gestion ;

### **2/ Missions d'information du public sur la réglementation et de police de la nature**

- veiller au respect des dispositions de l'acte de classement : assurer et organiser la surveillance de la réserve naturelle et la police de la nature avec l'aide d'agents commissionnés à cet effet (au titre des réserves naturelles en coordination avec les autres partenaires institutionnels ayant cette compétence) ;
- informer le public sur les enjeux et les objectifs de la réglementation ;
- mettre en place le balisage et la signalisation de la réserve et en assurer le suivi (dans le respect de la charte graphique des RNR Nouvelle-Aquitaine).

### **3/ Missions d'information, de communication et d'aide à la découverte du milieu**

- mettre en œuvre les mesures du plan de gestion pour organiser la fréquentation du public, (signalétique, sentiers d'interprétation, visites guidées, etc.) ;
- informer le public sur l'intérêt des milieux et sur le fonctionnement des écosystèmes ;
- travailler à l'ancrage territorial de la réserve naturelle ;
- élaborer et mettre en œuvre des outils d'animation de la réserve naturelle (média, plaquettes, dépliants, etc.) et éventuellement développer des projets pédagogiques.

### **4/ Missions d'ordre administratif**

- assurer la gestion administrative et financière de la RNR ;
- établir un rapport d'activité annuel rendant notamment compte de l'application du plan de gestion et de l'utilisation des crédits affectés en formulant, s'il y a lieu, des propositions d'ajustement ;
- élaborer et présenter l'exécution du budget de l'année et un projet de budget pour l'année suivante ;
- préparer les réunions du comité consultatif de gestion de la réserve en lien avec les services de la Région, participer aux réunions et élaborer les dossiers qui y sont présentés.

## **II/ Natures juridiques des structures gestionnaires de Réserves naturelles régionales**

Les organismes suivants peuvent prétendre à la gestion d'une réserve naturelle et manifester leur intérêt pour la gestion de la réserve (art. L.332-8 du Code de l'environnement) :

- un établissement public ayant pour objet statutaire principal la protection du patrimoine naturel ;
- un groupement d'intérêt public ayant pour objet statutaire principal la protection du patrimoine naturel ;
- une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association ayant pour objet statutaire principal la protection du patrimoine naturel ;
- une fondation ;
- un propriétaire de terrains classés (ou un groupe de propriétaires des terrains classés) ;
- une collectivité territoriale ou un regroupement.

## **III/ Procédure de désignation du gestionnaire**

Les étapes pour la désignation du gestionnaire de la RNR de Saint-Cyr seront les suivantes :

1. publicité sur le site internet de la Région ([www.nouvelle-aquitaine.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.fr)) de la présente consultation pendant un mois ;
2. Envoi pendant le délai d'un mois de consultation, à la Région du formulaire complet de candidature rempli par la(es) structure(s) candidate(s) ;
3. Analyse des dossiers par la Région ;
4. Désignation du gestionnaire de la RNR par arrêté du Président du Conseil régional au vu des éléments transmis.

## **V/ Critères d'évaluation des candidatures**

**Les propositions seront analysées au regard des critères suivants :**

- appartenance à la liste des organismes pouvant prétendre à la gestion d'une réserve naturelle (article L332-8 du Code env.) ;
- expérience, compétences (scientifiques et techniques) et références en matière de conservation du patrimoine naturel et de gestion écologique ;
- connaissance du site, du contexte et des acteurs locaux ;
- capacité à assurer la surveillance de la réserve et le contrôle de l'application de la réglementation de la Réserve ;
- compétences dans les autres domaines de la gestion d'une réserve naturelle (accueil du public, éducation à l'environnement, ancrage territorial...) ;
- capacité à mobiliser des moyens, humains, techniques et financiers, en faveur de la réserve naturelle.

**Pour candidater à la gestion de la RNR de Saint-Cyr, veuillez remplir le formulaire de réponse ci-après en annexe.**



## Réserve Naturelle Régionale de Saint-Cyr (86)

### Consultation préalable à la désignation d'un gestionnaire

Réponse attendue avant le 31/12/2022

### **ANNEXE – Formulaire de réponse**

Chaque structure candidate devra fournir à la Région ce formulaire de réponse à la « consultation préalable à la désignation du gestionnaire de la RNR de Saint-Cyr », complété par ses soins et signé par le responsable de la structure, dans un délai d'un mois à compter de la publication de la présente consultation, par mail à l'adresse [consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr).

Le présent formulaire de réponse concerne la gestion de la Réserve naturelle régionale de Saint Cyr. Classée le 20 juin 2022 par décision du conseil régional, elle s'étend sur une superficie de 39 ha sur une partie du lac de Saint-Cyr, situé sur la commune de Beaumont-Saint-Cyr, dans la Vienne. Ce site présente un intérêt écologique fort pour l'accueil des oiseaux migrateurs et oiseaux d'eau : il est le seul site de nidification de la Sterne pierregarin du Département. Il est composé d'une mosaïque d'habitats naturels dont une majorité de zones humides. La présence de tapis de characées, de la Fritillaire pintade, de la Grande et de la Petite Naïade, de nombreux odonates et amphibiens, confèrent à cette réserve un intérêt patrimonial régional. Issu de travaux de renaturation d'une ancienne carrière entre 2007 et 2009, la réserve accueille un patrimoine naturel de plus en plus riche au fil des années.

**Les éléments demandés ci-dessous sont à renseigner par la(es) structure(s) candidat(s) :**

**Nom de la structure :** .....

**SIRET :** .....

**Adresse :** .....

**Responsable de la structure :**

**Nom Prénom :** ..... **Fonction :** .....

**Personne en charge du dossier au sein de la structure :**

**Nom Prénom :** ..... **Fonction :** .....

**E-mail :** ..... **Tél :** .....

**1/ Justifiez l'appartenance de votre structure à la liste des personnes désignées par l'article L332-8 du Code environnement**

**2/ Présentez les expériences, compétences (scientifiques et techniques) et références en matière de conservation du patrimoine naturel et de gestion écologique**

**3/ Présentez votre connaissance du site, du contexte et des acteurs locaux**

**4/ Justifiez la capacité à assurer la surveillance de la réserve et le contrôle de l'application de la réglementation de la Réserve**

**5/ Présentez vos compétences dans les autres domaines de la gestion d'une réserve naturelle (accueil du public, éducation à l'environnement, ancrage territorial...)**

**6/ Expliquez votre capacité à mobiliser des moyens, humains, techniques et financiers, en faveur de la réserve naturelle**

**Le formulaire complété est à envoyer avant le 31 décembre par mail à l'adresse :**

**[consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr)**

Pour toute information, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse [consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:consultation-rnr@nouvelle-aquitaine.fr) ou contacter Marine Laval, chargée de mission biodiversité au 05 49 55 68 63.